

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 MAI 2006**

Le TRENTE MAI de l'an DEUX MILLE SIX, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de GOYRANS, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Charles VALLEE, Maire.

Etaients présents : MM. FRIN - GALANTER –GALLO- GLATIGNY- PLUMENSI –SAUVAGE -SCHAAK  
Mmes BARKE – BERTRAND - BUREAU

Absents :

M. FANTUZZO procuration donnée à M. FRIN  
M. ROBERT procuration donnée à M. VALLEE  
M. LACROIX procuration donnée à M. GALANTER  
Mme ZIADI

Secrétaire de séance : M. GLATIGNY

Date de convocation : 16 Mai 2006

Le compte rendu du 20 Mars 2006 ne soulève aucune remarque particulière et est approuvé.

**Ordre du Jour**

**Approbation de la Charte Qualité Habitat du SICOVAL**

M. PLUMENSI assure la présentation de ce dossier auprès du Conseil Municipal. Le document soulève un certain nombre de questions concernant la maîtrise du foncier, les risques d'augmentation des coûts pour assurer l'application de la Charte ainsi que l'influence de ce document sur la création d'un futur P.L.U..

Cette charte est une contrainte supplémentaire qui va au-delà du cadre légal et qui risque de porter atteinte à la liberté d'action de la commune.

**VOTE :**

**POUR : 0**

**CONTRE : 9**

**ABSTENTION : 4 (MM. FANTUZZO, FRIN, GLATIGNY, SCHAAK)**

A l'issue du vote, la Charte Qualité Habitat du SICOVAL est rejetée.

**Approbation de la Charte Sécurité du SICOVAL**

Le document est présenté par M. GLATIGNY. Les grands axes sont évoqués. L'intérêt réel de ce texte pour une commune de taille modeste comme GOYRANS paraît discutable. Après les interventions de quelques élus donnant leur point de vue sur la question de la prévention et de la sécurité, il est procédé au vote.

**VOTE :**

**POUR : 7**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 6 (Mmes BERTRAND, BARKE et BUREAU, MM. GALANTER, LACROIX et SCHAAK)**

A l'issue du vote, la Charte Sécurité du SICOVAL est approuvée.

**Correction de l'affectation de résultat**

Suite à un problème informatique survenu en novembre 2005 et après vérification par la Trésorerie, le résultat du compte de gestion et celui du compte administratif de la commune diffèrent dans la partie fonctionnement. Deux mandats ordonnés et payés n'ont pas été réintégrés et n'apparaissent pas dans la base de comptabilité de la commune. Le montant global de ces deux mandats est de 415,92 €. Il convient donc de régulariser la situation en procédant à une modification de l'affectation de résultat votée le 13 mars 2006.

Ainsi, 40 000 € sont toujours affectés à la section d'investissement et le maintien en fonctionnement n'est plus de 48 902,99 € mais de 48 487,07 €

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Mouvement de crédits**

Afin d'équilibrer le compte 2183, il est nécessaire de procéder à un virement de 1226,81 € du compte 2184 vers le compte 2183.

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Demande de subvention pour une armoire forte**

Devant la recrudescence de cambriolage, l'achat d'un coffre afin de protéger les documents sensibles est devenu une nécessité. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général.

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Demande de subvention pour du matériel informatique**

Il est nécessaire de renouveler du matériel informatique devenu obsolète. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général.

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Demande de subvention pour un vidéoprojecteur**

M le Maire soumet au Conseil la possibilité d'acheter un vidéoprojecteur. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général.

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Demande de subvention pour de l'outillage espace vert**

M. le Maire informe le conseil qu'une partie de l'outillage utilisé pour entretenir les espaces verts est usagé ou obsolète et qu'il conviendrait de prévoir son remplacement. Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général.

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Demande de subvention pour l'aménagement de la place des Marronniers**

Afin de pouvoir prétendre à une subvention complémentaire du Parlement, il est nécessaire de reprendre une délibération synthétisant les informations des délibérations n°03/23 du 27 mars 2003 et n°06/02 du 31 janvier 2006 précédemment prises à ce sujet.

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Choix du columbarium**

Mme BUREAU, élue en charge du dossier, présente au Conseil différents concepts et après discussion, le modèle développé par la SARL ALBERT est retenu. Un dossier de subvention ou de prêt à taux zéro sera déposé auprès du Conseil Général.

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Informations sur la Poste de Lacroix Falgarde**

Le Conseil municipal témoigne son soutien à la mairie de Lacroix Falgarde dans son combat pour le maintien de l'agence postale située sur son territoire.

**VOTE :**

**POUR : UNANIMITE**

**Questions diverses**

Le dossier du presbytère et de son jardin est évoqué. La tutelle de M. BRAMARDI a répondu favorablement à un certain nombre de propositions visant à réhabiliter le presbytère et à réaménager le jardin.

Le Maire lève la séance à 19H30

Fait à GOYRANS, le 30 Mai 2006

Le Maire

Le secrétaire de séance

J.C. VALLEE

M. GLATIGNY

Les Conseillers Municipaux